AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 17 novembre 2026 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville, sis au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble suivant :

3010-3012, rue Ratté (lot 2 813 018)

Demande de dérogation mineure visant à autoriser l'aménagement d'un deuxième accès véhiculaire sur un terrain possédant un frontage de 22,97 m au lieu de plus de 25 m, le tout tel qu'exigé à l'article 207 du *Règlement nº 2025-748 de zonage* pour les usages résidentiels.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : https://vsad.ca/avis.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 30 octobre 2026

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca